



Communique : Le programme est en vigueur jusqu'au **31 décembre 2020** !

Le programme Ecocamionnage, qui découle du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, prend fin le 31 décembre 2020.

- Des sommes sont toujours disponibles pour les entreprises de camionnage du Québec qui souhaitent faire l'acquisition de véhicules ou technologies qui permettent de réduire les émissions de GES : la liste des technologies admissibles est disponible sur le site plus bas, tout comme le formulaire de demande.
- Les demandes doivent être reçues avant le **1^{er} décembre** prochain mais les acheteurs sont invités à transmettre leur demande le plus rapidement possible.
- Toutes les informations sont en ligne sur le lien suivant :
<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/entreprises-camionnage/aide-ecocamionnage/Pages/aide-ecocamionnage.aspx>